



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'HERAULT

Association loi 1901
Siège social : 27 rue Lafeuillade
34070 MONTPELLIER

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'HERAULT

Association loi 1901
Siège social : 27 rue Lafeuillade
34070 MONTPELLIER

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne, le 6 avril 2010

AUDIT FRANCE

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe RAMBEAU
Commissaire aux Comptes



ACTIF	31/12/2009			31/12/2008	PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES & ASSIMILES		
Logiciels informatiques	5 413	5 413			Fonds associatif	25 232	-33 158
Terrains					Résultat de l'exercice	-8 206	58 390
Constructions et agencements	45 273	33 160	12 113	13 006			
Matériels d'activités	10 364	10 096	268	1 011	Subventions d'équipement nettes		
Autres immobilisations corporelles	48 188	37 991	10 197	4 243	TOTAL FONDS PROPRES	17 026	25 232
Immobilisations en cours					PROVISIONS & FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Provisions pour risques	3 000	3 000
Autres prêts et titres immobilisés	6 937		6 937	6 937	Provisions pour charges	44 398	34 104
Dépôts et cautionnements				390	Fonds dédiés		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	116 175	86 660	29 515	25 587	TOTAL PROVISIONS	47 398	37 104
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés	553		553		Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	118 212	2 278	115 934	142 670			
Subventions à recevoir					Avances et acomptes reçus		
Comptes courants Francas					Fournisseurs	17 759	19 506
Autres créances	13 597		13 597	17 576	Dettes fiscales et sociales	61 883	57 778
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants Francas	40 540	71 685
Disponibilités	31 222		31 222	26 489	Autres dettes	307	1 087
Charges constatées d'avance	324		324	70	Produits constatés d'avance	6 231	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	163 908	2 278	161 630	186 805	TOTAL DETTES	126 721	150 056
TOTAL GENERAL	280 083	88 938	191 145	212 392	TOTAL GENERAL	191 145	212 392

AD DES FRANCAS DE L'HERAULT

COMPTE DE RESULTAT	2009	2008
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	1 147 035	1 159 361
Subventions d'exploitation	89 758	88 201
Produits divers	12 729	12 576
Reprise sur provisions	12 472	2 884
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 261 994	1 263 023
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements	155 564	119 839
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	269 291	297 411
Impôts et taxes	40 515	43 716
Salaires	579 049	543 158
Charges sociales	186 132	168 976
Autres charges de gestion courante	19 157	1 048
Dotation aux amortissements	7 727	6 043
Dotation aux provisions	15 605	13 443
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 273 040	1 193 634
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-11 046	69 388
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Intérêts	21	20
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	21	20
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts		3 472
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	3 472
RESULTAT FINANCIER (II)	21	-3 452
RESULTAT COURANT (I + II)	-11 025	65 937
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
sur opérations de gestion	10 288	4 946
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 288	4 946
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
sur opérations de gestion	7 470	9 493
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		3 000
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 470	12 493
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	2 819	-7 547
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-8 206	58 390

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui dégage un déficit de 8 206.34 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Association Départementale a pour but :

- de promouvoir la place que les enfants et les jeunes doivent avoir dans la société, et de développer de projets d'accueil et d'activité à l'intention des enfants ;
- de regrouper les activités et les structures de loisirs, notamment les centres de loisirs répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion ;
- d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs comme de participer à leur réalisation ;
- de susciter en fonction des besoins, la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence ;
- d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation ;
- d'étudier et de promouvoir les méthodes et outil d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	5 413,29			5 413,29
Terrains				
Constructions et agencements	45 272,58			45 272,58
Matériel d'activités	10 363,85			10 363,85
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	35 773,32	12 044,43		47 817,75
Mobilier de bureau	370,45			370,45
Immobilisations en cours				
Total	97 193,49	12 044,43		109 237,92

b) Acquisitions et désinvestissements

Matériel informatique 12 044.43

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	5 413,29			5 413,29
Constructions et agencements	5%	32 266,78	893,25		33 160,03
Matériel d'activités	33% à 20%	9 352,34	743,69		10 096,03
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	31 530,39	6 089,91		37 620,30
Mobilier de bureau	20%	370,45			370,45
Total		78 933,25	7 726,85		86 660,10

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts effort construction	6 359.00		6 359.00
Parts CASDEN	578.00		578.00

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Avances fournisseurs 553.00

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	118 211.59	2 278.00	115 933.59
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	118 211.59	2 278.00	115 933.59

6. Subventions à recevoir

Néant

7. Structures Francas

Néant

8. Autres créances

Régies d'avance 171.56
Uniformation remboursement à recevoir 13 425.04
13 596.60

9. Valeurs mobilières de placement

Néant

10. Disponibilités

Banque Populaire du Sud 31 109.59
Caisse AD 5.93
Caisse BENOVIÉ 13.12
Caisse CAF maternelle 23.10
Caisse CAF primaire 46.57
Caisse LUNEL VIEL 20.72
Caisse SAINT JUST 3.34
31 222.37

11. Charges constatées d'avance

Cogesim solde chauffage 324.24

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Néant.

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
litiges prud'homme	3 000,00			3 000,00
Provisions pour risques	3 000,00			3 000,00
Engagement de retraite du personnel (1)	34 104,16	13 327,05	3 033,01	44 398,20
Provisions pour charges	34 104,16	13 327,05	3 033,01	44 398,20
Usagers	9 439,03	2 278,00	9 439,03	2 278,00
Dépréciations	9 439,03	2 278,00	9 439,03	2 278,00
Total	46 543,19	15 605,05	12 472,04	49 676,20
Dotations / reprises d'exploitation		15 605,05	12 472,04	
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		15 605,05	12 472,04	
(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet			9 439,03	
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet			3 033,01	
Total			12 472,04	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

Néant

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Avances et acomptes reçus

Néant

7. Fournisseurs

Fournisseurs	14 171.31
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 588.00</u>
	17 759.31

8. Dettes fiscales et sociales

Comité d'entreprise	4 804.37
Congés payés	5 558.48
URSSAF	14 333.00
Caisse de retraite	17 859.84
Pole emploi	2 974.00
Médecine du travail	276.28
Charges sur congés payés	2 275.97
Taxe sur salaire	4 307.50
Uniformation	<u>6 891.00</u>
	61 883.28

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0000	FEDERATION NATIONALE	437.50
1300	UR LANGUEDOC ROUSSILLON	40 038.44
1366	AD DES PYRENEES ORIENTALES	64.00
	Total	40 539.94

10. Autres dettes

Régies d'avance	306.79
-----------------	---------------

11. Produits constatés d'avance

Communauté de Commune Pays de Thongue	5081.41
Approfondissement Animateur CHEVALIER	375.00
Formation Générale Animateur RIEFA	<u>400.00</u>
	5856.41

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD	18 633	34 790
Centres de vacances gérés par l'AD	170	210
Sous Total	18 803	35 000
Réalisé par les organisations affiliées	28 470	63 103
Total	47 273	98 103

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Formation Habilitée	51 815.00	76 885.01
Gestion d'accueil de loisirs	696 643.42	693 791.85
Accompagnement des politiques locales	7 905.86	6 865.93
MAD de personnels	309 648.57	318 217.97
Formation des personnels (Uniformation)	35 661.02	22 616.71
Produits des activités annexes	45 361.31	40 983.66
Total Prestations	1 147 035.18	1 159 361.03

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions Europe		6 430.00
Subvention Etat (CUCS)		1 500.00
Subvention JS	8 336.00	13 341.00
Subvention CAF	12 141.16	
Subvention Conseil général	51 000.00	51 000.00
Subventions Agglo., communes (camps)		4 713.30
Aides à l'emploi (CNASEA,)	3 780.77	3 217.05
Subvention Handicap	14 500.00	
Autres subventions (Fondation de France)		8 000.00
Total	89 757.93	88 201.35

3. Produits exceptionnels

Régularisations diverses	482.19
Pso 2008	9 806.15
	10 288.34

4. Charges exceptionnelles

Pénalités amendes	381.80
Régularisations diverses	131.34
Charges sur exercices antérieures	6 956.60
	7 469.74

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	0	0
Employés	24	14	24	19
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	1	.60	1	1
Total	26	15.60	25	20

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	189	4394	185	4 801

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 21 heures par an par salarié, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 854.30 heures.

4. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

5. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Une cinquantaine de bénévoles participe à la mise en œuvre des actions départementales.

Le Délégué départemental est un professeur des écoles mis à disposition par l'Education Nationale auprès de la Fédération Nationale des Francas qui, elle-même le met en soutien de l'Association Départementale de l'Hérault.

Cette mise à disposition a cessé au 30 juin 2009

Sur des territoires où l'association assure la gestion d'un accueil de loisirs, les communes mettent à sa disposition gratuitement du personnel pour l'encadrement et l'accueil des enfants et des jeunes :

- Commune de Lunel Viel	10 703,00 €
- Commune de Saint Just	<u>12 800,37 €</u>
	23 503,37 €

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Sur tous les territoires où l'association a la gestion d'un accueil de loisirs, les communes ou la CAF de Montpellier mettent à sa disposition gratuitement au minimum un local pour l'accueil des enfants et des jeunes. Dans certains d'entre eux, les communes ou les regroupements de communes prennent en charge les fluides (eau, électricité...), la téléphonie et le nettoyage des locaux.

- Commune de Saint-Christol	9 409,67 €
- Commune de Lunel Viel	9 857,00 €
- Commune de Saint Just	863,00 €
- CAF de Montpellier	<u>16 837,80 €</u>
	36 967,47 €

6. Engagements hors bilan

Néant